

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2025

Etaient présents :

Représentants des collectivités (4) :

- Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Maire de FIRMI, titulaire,
- Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, titulaire,
- Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, titulaire,
- Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire.

Représentants du personnel (6) :

- Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT-Interco), titulaire,
- Madame Solange SENDRAL (CFDT-Interco), suppléante,
- Madame Morgane DELFORGE (CGT), titulaire,
- Madame Fanny FLORY (CGT), titulaire,
- Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire,
- Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), titulaire.

Etaient absents ou excusés :

Représentants des collectivités :

- Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire,
- Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, titulaire,
- Monsieur Damien LAURAIN, Maire-Adjoint de SEVERAC d'AVEYRON, titulaire.

Représentants du personnel :

- Madame Virginie LE MENTEC (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Laurent VERDEAUX (CFDT-Interco), titulaire.

Monsieur Romain BOUAT, Responsable adjoint du Pôle Ressources humaines – conseil statutaire, assiste à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 00.

Une secrétaire de séance, Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, et un Secrétaire-adjoint, Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), sont désignés.

APPROBATION RELEVÉ DES CONCLUSIONS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Séance du 14 mai 2025			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

- **Formation spécialisée :**

PRESENTATION DU BILAN DES ACCIDENTS DE SERVICE ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES 2024
Observations : Monsieur le Président indique que Madame Laura DESGATS, Assistante de prévention au CDG12, assiste à la séance pour la présentation du dossier. Elle assure la présentation des informations et apporte des précisions aux membres de l'instance quant à leurs éventuelles interrogations. Madame DESGATS indique qu'il y a eu 106 accidents déclarés auprès de l'assureur en 2024 pour les collectivités affiliées. 30% des accidents de service n'ont pas occasionné de jours d'arrêt de travail et l'ensemble de ces accidents ont représenté 6 736 jours d'arrêts de travail. Alors que la population masculine représente 34% des effectifs, 49.5% des accidents de travail la concerne. Sur les 106 accidents déclarés, 4.7% sont des accidents de trajet. Madame DESGATS donne des précisions sur les principaux services concernés (nettoyage et entretien des locaux pour 22.6%, entretien des espaces verts pour 11.3% et voirie et chantiers pour 8.4% des accidents) ainsi que sur les sièges des lésions. Elle présente des préconisations pouvant être mises en place. Elle précise que sur l'année écoulée 1 maladie professionnelle a été déclarée. Le syndicat CGT sollicite Monsieur le Président afin qu'un courrier puisse être adressé par le CDG à tous les employeurs publics pour mettre en place le Document unique, ou le mettre à jour dans le cas où ce dernier ne le serait pas. Le syndicat constate l'absence de dossier présenté en F3SCT et rappelle que l'instance doit être réunie dans les plus brefs délais à la suite de tout accident ayant entraîné ou pu entraîner des conséquences graves.

TELETRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de CAMBOULAZET			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT – 1 FO
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 4 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT regrette l'absence du versement de l'indemnitaire journalière forfaitaire pour l'agent qui pratiquera le télétravail car cela engendrera nécessairement des coûts pour lui en termes de frais de fonctionnement.			
Mairie de MURASSON			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT indique que le montant de l'indemnité journalière devrait être indexé sur le coût réel pour l'agent.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'ESTAING			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT rappelle que le télétravail doit être mis en place à la demande de l'agent et ne peut pas être contraint.			

• **Formation plénière :**

AVANTAGES EN NATURE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCAS d'AUBIN			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Monsieur BOUAT précise que la saisine de l'établissement relève de l'action sociale (pour l'offre de 12 entrées à la piscine durant la période estivale aux enfants des agents du personnel âgés de moins de 18 ans) et non de la thématique des avantages en nature. La direction de l'établissement en a été informée.			

COMPTE EPARGNE TEMPS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de BOUSSAC			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'ENTRAYGUES			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de La CRESSE			
Collège représentants du personnel		3 CGT – 1 FO	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 4 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
SIVOM Les DOLMENS			
Collège représentants du personnel		3 CGT – 1 FO	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 4 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT dénonce ce système inspiré du secteur marchand, qui vise au final à réduire les coûts de fonctionnement des collectivités, en se servant du personnel comme variable d'ajustement. Le syndicat CGT indique que les services publics, les agents et les populations n'ont rien à gagner à voir se développer ce genre de dispositif.			

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCAS d'AUBIN			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de RIEUPEYROUX			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Demande de report dans l'attente de précisions complémentaires.			
Observations : Le syndicat CGT demande à pouvoir disposer d'informations sur les effectifs de l'école ainsi qu'à la présentation par la collectivité d'une saisine relative à la nouvelle organisation du service.			

Mairie de SAINT-FELIX DE LUNEL			
Collège représentants du personnel	2 CFDT – 1 FO		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

ORGANISATION DES SERVICES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de BELCASTEL			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de CALMONT			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de CAMARES			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de CAMBOULAZET			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de COMPS LA GRAND VILLE			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de MANHAC			
Collège représentants du personnel	6		

Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de MARTIEL			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de MOURET			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de MURASSON			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de NAUCELLE			
Collège représentants du personnel		2 CFDT	1 FO – 3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 4 abstentions et 2 avis défavorables du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CFDT demande l'application des horaires estivaux pour l'ensemble des agents techniques et non seulement une limitation au service Espaces verts – propreté. Par ailleurs, la condition liée aux alertes orange de canicule sont trop restrictives et ne permettent pas aux agents de travailler en sécurité en cas de fortes chaleurs.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SANTE-CROIX			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-JEAN ET SAINT-PAUL			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAINT-REMY			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SALVAGNAC-CAJARC			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'OLEMPS			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
PNR MILLAU GRANDS CAUSSES			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de BOR ET BAR			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de CREISSELS			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT est en faveur d'une prise en charge à 100 % de la mutuelle santé et de la prévoyance.			

RATIOS PROMUS - PROMOUVABLES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de La CRESSE			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAINT-ROME DE CERNON			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SALLES-CURAN			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAVIGNAC			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SIVOM LES DOLMENS			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT précise que la détermination du taux à 100% n'engage pas la collectivité sur les nominations.			

REGLEMENT			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
EHPAD Le PAGINET - LUNAC			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Monsieur BOUAT précise qu'en raisons de l'obsolescence de certaines informations dans le règlement présentées (références juridiques, informations relatives à la maladie ou bien encore au temps partiel) ne tenant pas compte des dernières évolutions de la réglementation, l'établissement a choisi de reporter la présentation du règlement afin qu'il puisse être retravaillé. Sa présentation est par conséquent retirée, les membres de l'instance n'ont pas à statuer.			
EPCC Musée SOULAGES			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

RIFSEEP			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
EPCC Musée SOULAGES			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'AGUESSAC			
Collège représentants du personnel			1 FO – 2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT demande à ce que les fiches de poste des agents soient jointes à la saisine afin que les modifications apportées ne cachent pas des discriminations. Un complément d'informations est demandé par le syndicat. Monsieur le Président met le dossier au vote et demande aux représentants du syndicat			

CGT leur position, à savoir favorable, défavorable ou abstention. En l'absence de réponse, Monsieur le Président a pris en compte le refus de participation au vote du syndicat CGT sur ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de LA CAPELLE BONANCE			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT demande à ce que les fiches de poste des agents soient jointes à la saisine.			
Mairie de MURASSON			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de PRADE D'AUBRAC			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de REQUISTA			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAINT-CHRISTOPHE VALLON			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAVIGNAC			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de VEYREAU			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

Mairie de VEZINS DE LEVEZOU

Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

Observations : Monsieur BARTHELEMY quitte la séance à 15h50.

Mairie d'HUPARLAC

Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

Observations : Les élus du syndicat CGT déplorent ce système de rémunération, qui sans véritable transparence, ni équité, vise à l'individualisation de la rémunération des agents. Le tout au détriment de la rémunération indiciaire, qui doit être valorisée régulièrement pour rattraper la perte de pouvoir d'achat. L'augmentation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022, puis de 1.5% au 01/07/2023 n'ont pas couvert le coût de l'inflation.

Le syndicat rappelle également que l'IFSE ne peut pas être revue à la baisse si les missions de l'agent n'ont pas évolué.

SUPPRESSION D'EMPLOIS

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de DURENQUE			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de MONTEZIC			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de NANT – adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - TC			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

Mairie de NANT - adjoint administratif principal de 1^{ère} classe – TNC 28h			
Collège représentants du personnel	2 CFDT – 1 FO		3 CGT
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de RIVIERE SUR TARN – adjoint technique principal de 1^{ère} classe TC			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de RIVIERE SUR TARN – adjoint technique TNC 17h			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT – 1 FO
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 4 abstentions et 2 votes favorables du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAINT-CHRISTOPHE VALLON – adjoint technique TNC 15h45			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT demande à voir le dossier en modification et en réorganisation de service.			
Mairie de SAINT-CHRISTOPHE VALLON – adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 24h30			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAINT-VICTOR ET MELVIEU - adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC			
Collège représentants du personnel	6		

Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-VICTOR ET MELVIEU - adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de VIMENET			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie du MAYRAN			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
PNR de l'AUBRAC – ingénieur TC			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT demande à voir le dossier en réorganisation de service.			
PNR de l'AUBRAC – rédacteur principal de 2^{ème} classe TC			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
PNR de l'AUBRAC – technicien TC			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			



COMITE SOCIAL TERRITORIAL DEPARTEMENTAL
Immeuble Le Sériat 10 rue Faubourg Lo Barry Saint-Cyrice Etoile - 12000 RODEZ

TEMPS PARTIEL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

TRANSFERT DE PERSONNELS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de DRUELLE BALSAC			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT souligne qu'il y a des différents entre les informations contenues dans le courrier des agents et les dispositions de la délibération annexée. Monsieur le Président précise que la collectivité sera avertie de la nécessité d'utiliser les actes à jour (modèle d'arrêté et de convention). Cependant cela ne remet pas en cause les termes de la convention.			

Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été soumise.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16 heures 40.

Le Président
Jean-Pierre LADRECH

La Secrétaire
Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR

Le Secrétaire-adjoint
Monsieur Jean-Christophe MASSOL